

Les cultures légumières dans le Centre : malgré des producteurs moins nombreux, les superficies se maintiennent

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'exploitations cultivant des légumes frais a régressé de 35 % en région Centre. Dans le même laps de temps, la superficie des productions légumières s'est maintenue. Le Loiret et le Loir-et-Cher sont les plus gros départements producteurs de la région. Les légumes sont essentiellement cultivés en plein champ. D'ailleurs, leur production est fréquemment associée à des grandes cultures au sein d'exploitations de taille importante. Cependant, les surfaces en maraîchage gagnent du terrain. Cette activité nécessitant un volume de travail conséquent, les exploitants font appel à de la main-d'œuvre salariée. Les légumes, dont une part non négligeable est cultivée en agriculture biologique, sont fréquemment vendus en circuits courts.

Champ de l'étude :

Il concerne les exploitation ayant produit des légumes frais, fraises ou melons.

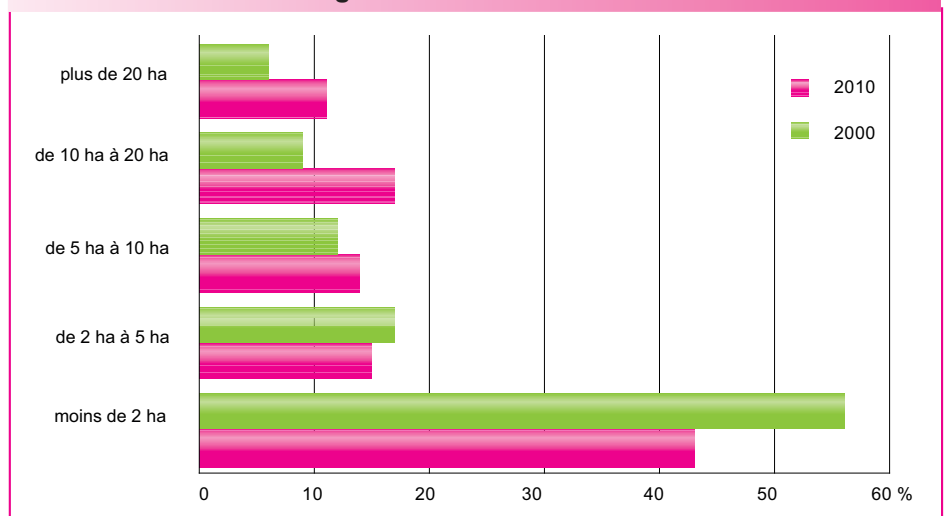
Une disparition sensible des exploitations cultivant des légumes

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations produisant des légumes frais a diminué de plus de 35 % dans la région Centre, passant de 2 233 à 1 431. Les petites structures avec moins de 5 ha de légumes sont les plus impactées. En 2000, elles étaient encore surreprésentées (73 % des exploitations ayant des légumes) pour seulement 58 % en 2010. Inversement, le nombre d'exploitations ayant plus de 5 ha de légumes frais a augmenté.

Le Centre se classe au 9^e rang national en nombre d'exploitations légumières, lesquelles représentent 5 % des exploitations françaises. La Bretagne se situe en tête avec 14 % des structures.

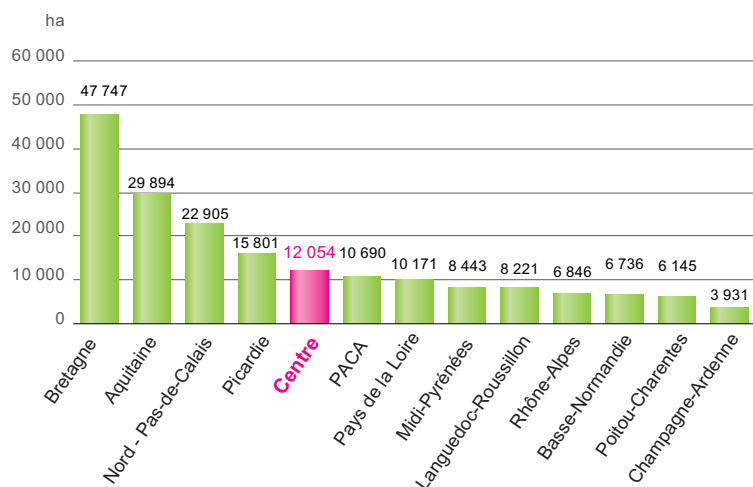
Dans la région Centre, les principaux départements producteurs sont le Loiret et le Loir-et-Cher qui concentrent 56 % des exploitations.

Répartition des exploitations selon leur superficie en légumes frais dans le Centre



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Les surfaces en légumes frais par région



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Stabilité des surfaces de légumes frais

En dix ans, les surfaces en légumes dans la région Centre sont restées stables et occupent 12 050 hectares. La région se classe ainsi au 5^e rang national.

La surface moyenne de légumes frais par exploitation s'établit à 8,4 hectares, supérieure à la moyenne nationale de 6,5 hectares. En 2010, les exploitations ayant plus de 20 hectares de légumes frais détiennent 50 % de l'ensemble des superficies légumières, soit six points de plus qu'en 2000.

C'est dans l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et le Loir-et-Cher que se situent les structures les plus importantes avec des superficies moyennes en légumes frais de plus de 8 ha.

Une production essentiellement de plein champ

Dans la région, comme au plan national, la production de légumes est essentiellement réalisée en plein champ. Le maraîchage ne représente que 14 % des superficies légumières et les parcelles sous serres plafonnent à 5 %. En dix ans, la part des surfaces en maraîchage a néanmoins progressé de cinq points.

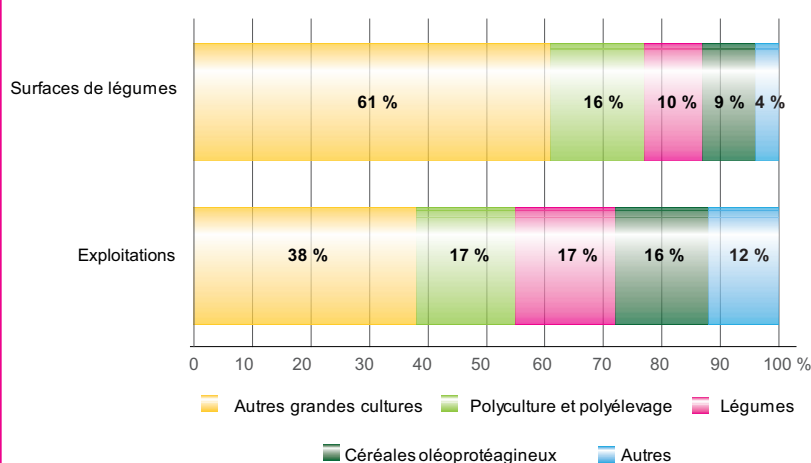
Les productions maraîchères sont les plus développées en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher, la culture sous serre est davantage présente en Indre-et-Loire. Oignons de couleur, betteraves potagères, maïs doux, salades, poireaux et asperges constituent l'essentiel de la palette régionale de légumes.

Les modes de production des légumes en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les surfaces de légumes et les exploitations par otex en région Centre



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Dans le Centre, les légumes sont associés à des grandes cultures

La plupart du temps, la production de légumes est associée à une autre production et notamment des grandes cultures. Ainsi, dans le Centre, 38 % des exploitations produisant des légumes sont rattachées à l'orientation technico-économique (OTEX) « autres grandes cultures ». Ces exploitations concentrent 61 % des superficies légumières. Seulement 17 % des producteurs de légumes relèvent de l'OTEX « légumes ». Les orientations « polyculture-polyélevage » et « céréales-oléoprotéagineux » comprennent également un nombre significatif de producteurs de légumes. Cette prépondérance de l'orientation « autres grandes cultures » explique que près de 60 % des structures productrices de légumes soient classées dans la catégorie des grandes exploitations, pour seulement 45 % au niveau national.

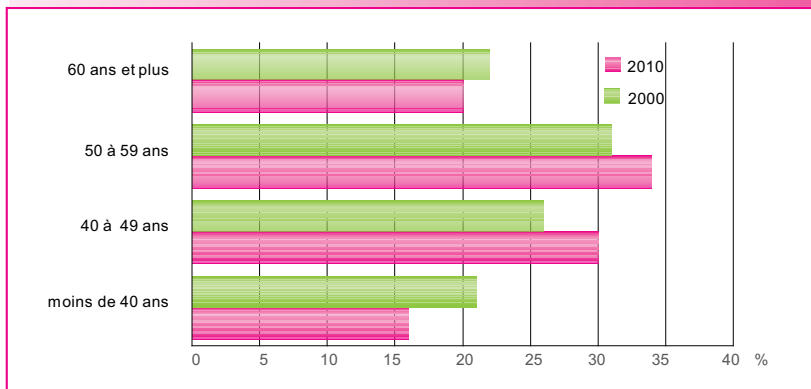
Dans le Centre, la production brute standard des exploitations avec légumes s'établit en moyenne à 183 800 € contre 120 800 € pour l'ensemble des exploitations.

L'incertitude plane sur la pérennité des exploitations

Plus de la moitié des chefs d'exploitation cultivant des légumes frais ont au moins 50 ans en 2010, proportion similaire à celle de 2000. La moyenne d'âge de 50 ans est également identique. Par contre, les classes d'âge intermédiaires (de 40 à 59 ans) sont davantage représentées en 2010 qu'en 2000, les proportions de jeunes producteurs de moins de 40 ans et de plus de 60 ans étaient alors plus élevées.

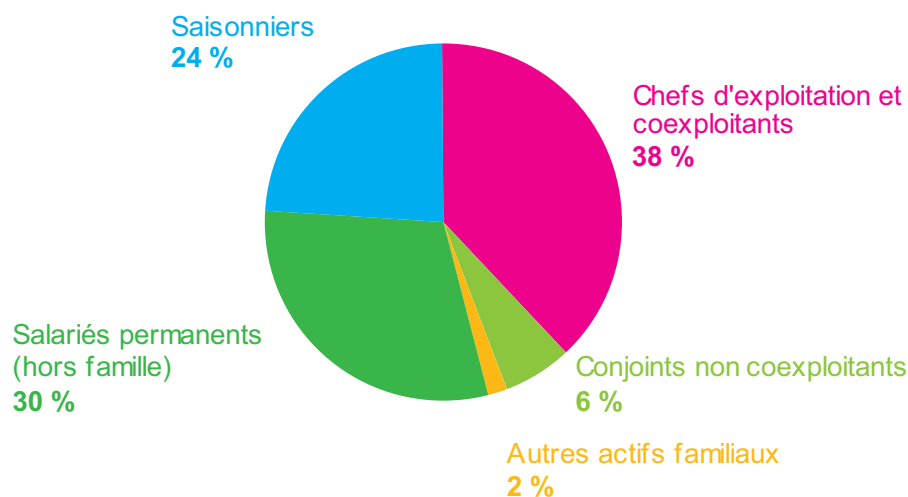
La pérennité des exploitations semble difficilement assurée dans la mesure où seulement 34 % des producteurs de légumes de plus de 50 ans connaissent leur successeur. Toutes orientations confondues, cette part s'établit à 38 %.

L'âge des producteurs de légumes dans le Centre



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Répartition des UTA des exploitations légumières dans la région Centre



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une main-d'oeuvre salariée nécessaire

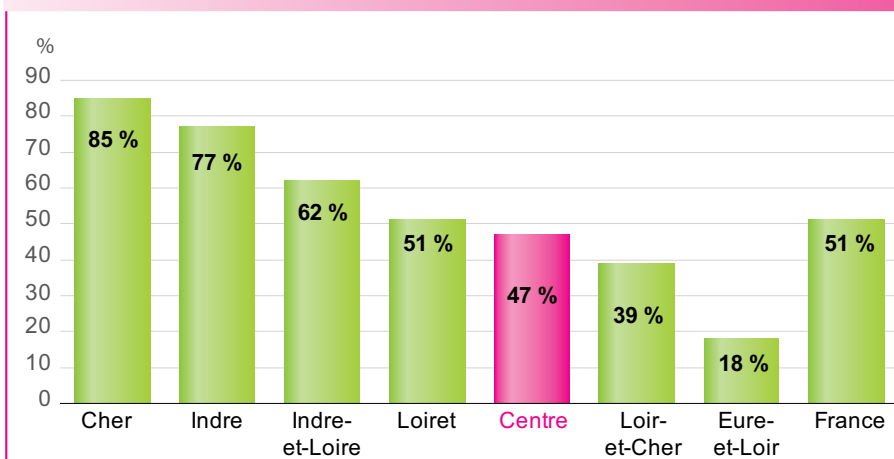
Les exploitations productrices de légumes occupent 4 050 unités de travail annuel (UTA), soit 11 % de la main-d'œuvre de l'ensemble des exploitations du Centre. Plus de la moitié de ce volume d'activité (54 %) correspond à du travail réalisé par des salariés saisonniers ou permanents. Les productions légumières sont gourmandes en main-d'œuvre, notamment pour les travaux de récolte et d'implantation des salades, concombres, poireaux, asperges, tomates ou encore des fraises. Les salariés saisonniers ou permanents embauchés en cultures légumières effectuent près d'un cinquième du travail accompli par l'ensemble des salariés agricoles de la région.

Près de la moitié des producteurs de légumes vendent en circuits courts

La vente en circuits courts (en direct ou via un seul intermédiaire) est pratiquée par près de la moitié des producteurs de légumes de la région : 47 % d'entre eux ont recours à ce mode de commercialisation. En moyenne nationale, ils sont légèrement plus nombreux (51 %). Ce type de débouché est significatif et assure plus de 50 % du chiffre d'affaires de plus de la moitié d'entre eux.

Un producteur de légumes sur dix détient une certification en agriculture biologique. Ce taux est largement supérieur à la moyenne régionale qui n'est que de 2,5 %.

Part des producteurs de légumes commercialisant en circuits courts



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

Champ de l'étude

Il concerne les exploitations ayant produit des cultures de légumes frais, fraises ou melons.

L'exploitation agricole

C'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

L'unité de travail annuel (UTA)

Elle permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

La production brute standard

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique.

Méthodologie du recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 - 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère en charge de l'agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne sont diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont concernées.

La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole.

Quelles données ont été recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques ont été recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités, l'emploi salarié, l'emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.